

Version MARS 2024

CHIC MARMANDE - TONNEINS


INSTITUT DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

NOUVEAUX ACTES DES AIDES-SOIGNANTS

Contexte :

Le **Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021** relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé introduit la notion de soins courants de la vie quotidienne que pourront réaliser les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture dans la limite de leurs compétences et modifie les dispositions applicables aux infirmiers, notamment l'intitulé et les conditions de réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier.

« L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant. »

Objectif professionnel :

Réaliser les actes de soins définis dans le référentiel d'activités.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- ✓ Identifier les changements réglementaires et organisationnels en lien avec l'Arrêté du 10 juin 2021
- ✓ Utiliser le Portfolio de l'élève aide-soignant et réaliser les évaluations de compétences en stage
- ✓ Réaliser les nouveaux actes aides-soignants enseignés durant les 2 jours de formation

Public visé :

La formation s'adresse aux aides-soignants diplômés avant 2022.

Prérequis : Diplôme d'Etat aide-soignant

Modalités d'accès :

En amont de la contractualisation :

- S'inscrire auprès de votre responsable hiérarchique
- S'adresser obligatoirement au service de la formation continue dont vous dépendez afin de finaliser l'inscription et la prise en charge financière

Une session mensuelle de formation est organisée.

Les dates et horaires sont communiqués par courrier au stagiaire.

Une convention de formation est établie entre l'institut et l'employeur.

Délai d'accès

La formation pourra débuter après inscription complète.

Groupe de 7 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.

En cas d'inscriptions insuffisantes, l'IFPS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation.

Version MARS 2024

Durée et lieu de réalisation :

Durée totale : 2 jours consécutifs

Lieu : sur le site de l'IFPS. Celui-ci met à disposition des stagiaires des salles adaptées à la formation, équipées d'un vidéoprojecteur, d'un tableau de projection, d'un tableau blanc et d'un paperboard.

Restauration : la restauration des stagiaires est possible au self du CHIC MT sur inscription sur une liste mise à disposition sur place. Le service de la formation continue facture le prix du repas à l'employeur.

Le repas peut également être pris dans la salle de restauration des apprenants si le stagiaire apporte son panier repas.

Méthodes mobilisées :

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des stagiaires.

Modalités pédagogiques et suivi	Formation réalisée en présentiel <i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par les stagiaires et les intervenants</i>
Méthodes pédagogiques	Apports théoriques et méthodologiques illustrés d'exemples, échanges, exercices et/ou travaux pratiques (simulation procédurale)
Moyens matériels et/ou outils pédagogiques	Locaux conformes à l'accueil du public : salle adaptée, vidéoprojecteur et écran, tableau blanc, paperboard, matériel de simulation Ressources pédagogiques mises à la disposition des stagiaires à l'issue de l'action de formation (diffusion par mail)
Moyens humains	Formateurs expérimentés de l'IFPS (infirmiers)
Sanction de la formation	Certificat de réalisation

Contenu :

La formation est organisée sur 2 jours :

Présentation de la formation :

- Le contexte des réformes
- Modalités d'admission en IFAS
- La formation aide-soignante
- Nouvelles pratiques et nouveaux actes aides-soignants

Atelier 1 : Mesure des paramètres

- Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques et recueil de la saturation en oxygène
- Calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré
- Mesure du périmètre crânien

Atelier 2: Soins médicamenteux

- Lavage oculaire et instillation de collyre
- Application de crème et de pommade

Atelier 3 : Recueil de la glycémie

- Par captation capillaire
- Par lecture instantanée transdermique

Atelier 4 : Soins liés à l'élimination

- Lecture instantanée de données biologiques
- Recueil aseptique des urines
- Renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisé
- Pose de suppositoires (d'aide à l'élimination)

Version MARS 2024

Atelier 5 : Soins liés à la fonction respiratoire

- Réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre
- Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes des stagiaires
Evaluations formatives tout au long de la formation (travaux pratiques)
Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels en fin de formation
Questionnaire de satisfaction globale de la formation

Tarif : 200 €, net de taxe par stagiaire

Indicateurs de résultats (2023) :

<p>Niveau d'accomplissement Nombre de stagiaires formés : 49</p>
<p>Niveau de performance Note de satisfaction globale des stagiaires :9.65/10 100% des stagiaires recommandent l'action de formation 100% des stagiaires ont atteint les objectifs opérationnels</p>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D.5211-1 et suivants du Code du Travail), l'IFPS du CHIC Marmande-Tonneins peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFPS mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle Aquitaine...) et les dispositifs adaptés pour la recherche de solutions permettant l'accès à la formation.

Contact pédagogique, administratif, handicap :

Pour toute information / inscription, merci de contacter Mme PAGNOUX Noémie, assistante de scolarité :

☎ 05 53 64 81 68 (secretariat.ifs@chicmt.fr)